

| | |
|---|--|
| Code de l'unité de formation : (3) <i>8100/04/U/11/51</i> | Code du domaine de formation : (4) 801 |
|---|--|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

| 1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2) | <u>Classement du(des) cours</u> | | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|---|---------------------------------|-----|--------------------|---------------------------|
| | (2) | (5) | (2) (6) | (2) |
| Maintenance du linge | CTPP | | D | 64 |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| 2. Part d'autonomie | XXXXXXXX | | P | 16 |
| | | | | |
| | | | Total des périodes | 80 |

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Mis favorable le 26.09.2000


b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature] A. COLLINET
24.09.2000

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Finalités de l'unité de formation

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre aux étudiants d'acquérir un savoir-faire en techniques de maintenance de différentes catégories de vêtements et de linge de maison, d'après les codes d'entretien de ceux-ci, tant pour la lessive, le séchage et le repassage, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Ils devront utiliser correctement les machines et les produits lessiviels mis à leur disposition.

Capacités préalables requises

1. Capacités

L'étudiant sera capable :

en français :

- de repérer un élément donné dans un dictionnaire, un catalogue, une table des matières ;
- de s'exprimer oralement ou par écrit dans un langage simple.

en mathématiques :

- d'effectuer correctement des calculs simples relatifs aux quatre opérations fondamentales ;
- de mesurer les grandeurs et d'effectuer des opérations simples sur ces grandeurs.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB)

Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 15 étudiants.

Programme du cours

En vue de travailler adéquatement l'étudiant sera capable de lire l'étiquetage des codes d'entretien et de reconnaître les principales fibres textiles.

L'étudiant sera capable, en appliquant des mesures d'hygiène et de sécurité :

- *concernant le tri du linge et la lessive :*
 - de préparer le linge :
 - nettoyage à sec
 - nettoyage machine
 - de trier le linge en fonction de la lessive, du séchage et du repassage ;
 - de détacher : choisir et utiliser différents détachants suivant la nature des taches et la nature du textile ;
 - de choisir le programme de lavage en rapport au linge ;
 - de choisir les produits lessiviels, assouplissants et apprêts ;
 - de mettre en marche le lave linge ;

- *concernant le séchage :*
 - de choisir le mode de séchage adéquat (fil, à plat, en machine) ;
 - de choisir le programme en fonction du linge ;
 - de mettre en marche le séchoir ;

- *concernant le repassage :*
 - de choisir le matériel adéquat pour le repassage ;
 - de choisir la température du matériel de repassage ;

- *concernant les petites réparations :*
 - de recoudre un bouton ;
 - de refaire une partie d'ourlet ;
 - de repriser un pull ;

- *concernant le matériel de maintenance*
 - d'assurer l'entretien courant de la machine à laver, du sèche-linge, du matériel de repassage.

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable d'assurer la maintenance du linge (lessive, séchage ou repassage) en utilisant correctement les machines et les produits lessiviels dans le respect des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la qualité du travail de maintenance et du respect du temps alloué.

Chargé de cours

Le chargé de cours sera un enseignant.